

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 décembre 2023

N°14/18-12-2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absent : 0

Procurations : 1

Date de convocation : 08 Décembre 2023

Date d'affichage : 08 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUCHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Nicole ANSIDEI, Monsieur Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

Procurations :

Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAI à Madame Nathalie VERDIER ;

Absent :

Néant.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne MATHAN-PARET.

AFFAIRE N°14

SOLIDARITES – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les Fauteuils de Feu" - MHFF (Montpellier Hérault Foot-Fauteuil)

Ville sportive, Grabels s'est toujours prononcée pour des pratiques sportives inclusives. En mettant en valeur nos talents et en favorisant la participation active des personnes en situation de handicap dans diverses disciplines sportives, la commune participe au renforcement de l'esprit de solidarité et d'inclusion.

Ayant pris connaissance par le Président de l'association « Les Fauteuils de Feu » du réseau MHFF (Montpellier Hérault Foot-Fauteuil), sollicitant une aide financière pour l'acquisition de fauteuils de foot-fauteuil pour un habitant de Grabels, et considérant l'obtention d'une aide de 70% de la Mairie de Montpellier, le Conseil Municipal souhaite attribuer une subvention exceptionnelle de 3 500 € avec l'objectif de permettre au joueur de bénéficier de cet équipement pour cette saison sportive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 500 € à l'association « Les Fauteuils de Feu » ;
- De prendre acte que les sommes correspondantes seront inscrites au budget de la commune ;

- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Maire de la Métropole de Montpellier ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
René Revol



Acte rendu exécutoire :
Après envoi en préfecture le :
Et publication ou notification le :
ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature Cachet